

www.e-rara.ch

Memoires des sages et royales oeconomies d'estat, domestiques, politiques, et militaires de Henry le Grand l'exemplaire des roys, le prince des vertus, des armes & des loix, & le pere en effet de ses ...

Sully, Maximilien de Béthune

A Amstelredam, [1638?]-1662

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 1105

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-12829>

Chapitre III. De diverses lettres & affaires, traicté du roy avec monsieur de Bouillon.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



CHAPITRE III.

De diverses Lettres & affaires, traicté du Roy avec Monsieur de Bouillon.

*Lettre de
Monsieur de
Sully à Mon-
sieur de Pa-
rabelle.*



*Monsieur de
Bouillon.*

MONSIEUR, J'ay receu ce jourd'huy par Monsieur de Vignoles vostre lettre du premier de ce mois, laquelle encore qu'elle soit de peu de lignes, si m'a-t'elle semblé de telle substance, que j'ay creu estre obligé d'y respondre plus amplement, cette-cy ne sera neantmoins qu'un sommaire le plus abregé qu'il me sera possible de toutes les choses qui se sont passées; car puis que la plus-part se sont faites deuant vos yeux, & que presque de tout le surplus nous en auons ensemblement plusieurs fois discouru, ie m' imagine que peu de paroles suffiront pour vous en rafraichir la souuenance & la memoire. Il n'y a donc que deux points à remarquer en ce mauuais affaire, dont le premier touche la personne & l'autre concerne la place. Pour le premier, ie desirerois au prix de mon sang que sa conduite eust esté telle, que par deportemens il n'eust attiré sur luy les maux que ie luy vois preparez. Car quand aujourd'huy il demeureroit exempt de tous autres blasmes, si ne peut-il éuiter celuy de l'ingratitude, qui reste d'autant plus engraué dans l'esprit des hommes de ce temps, que tous ont veu de quelle sorte il a participé aux liberalités, aux honneurs & aux dignités de son Maistre & de son Roy, lors que sa Majesté ne possedoit encore que le Royaume de Nauarre. Qui est-ce qui auoit auprès d'elle plus d'autorité, & qui en receuoit plus de biens-faits & de marques de sa bien-veillance que Monsieur de Bouillon? Nous mesmes ne l'auons nous pas veu preferer à feu Monsieur le Prince de Condé, bien qu'il touchast sa Majesté d'un degré si proche. Depuis estant paruenue à cette Couronne, n'a-t'il pas aussi esté le premier de ceux de la Religion eleué aux honneurs & dignités du Royaume? Il n'a pas seulement esté fait Marechal de France, & premier Gentilhomme de la Chambre, pour jouir comme les autres de l'honneur de ces grades: Mais encore a-t'il receu tels appointemens de sa Majeste, que toutes ces conditions le rendoient inegal à tous les autres. A-t'il esté question de le marier, le Roy ne s'est-il pas porté luy-mesme à Sedan pour cet effet, & ne luy a-t'il pas en cette occasion monstré pareille affection, que s'il eust esté son fils ou

son propre frere? S'il a eu dispute pour la succession de Lismeul, comment a-t'il esté assisté du Roy, & de quelles faueurs extraordinaires? A-t'il manqué apres la mort de sa femme? de la sorte que le Roy l'a fauorisé en cette occasion, j'en suis moy-mesme bon tesmoin; car comme sa Majesté m'enuoya du siege de Laon vers luy, pour l'asseurer qu'il le conserueroit dedans Sedan à quelque prix que ce pût estre, aussi l'a-t'il depuis executé de telle façon, que plusieurs mesme en ont blasmé sa Majesté, & l'ont comme accusée d'iniustice. Cecy fait, il plût encore à sa Majesté pour comble de ses faueurs de luy accroistre tellement ses Estats, que pour l'ordinaire seulement il tiroit d'elle prés de six-vingts mil liures par an. Enfin ie croy, & vous aussi, ie m'asseure, que tout ce qu'un Roy pouuoit faire au monde à l'endroit d'un seruiteur, sa Majesté s'est efforcée de l'executer en la personne de Monsieur de Bouillon, pour reconnoistre ses seruices, & pour le maintenir en sa premiere fidelité. Apres tant de faueurs receuës, voyons maintenant quels ont esté ses ressentimens, lors qu'il sceut les accusations contre le Mareschal de Biron, au lieu de se tenir prés de sa Majesté pour luy tesmoigner sa deuotion & son deuoir, il se retire en sa Maison avec demonstration d'estre mal content. Il laisse le siege d'Amiens à part, durant lequel il se gouuerna comme chacun sçait, & tant d'autres occasions où il a donné sujet au Roy de se douloir de ses procedures. Enfin donc voyant le Mareschal de Biron pris, & sa Majesté le mandant prés d'elle, au lieu de luy obeir il se contente de l'asseurer de parole, & par effet se retire de son Royaume, en passant par lequel il tint tant de langages & fit tant d'actions desagrees au Roy, que la deffiance & la haine dès-lors s'augmenterent de part & d'autre. Depuis neantmoins la bonté & clemence du Roy surmontant toutes ces fascheuses rencontres, il a esté en sa puissance par le moyen d'une tres-mediocre submission, & encore moindre confession, & mesme sans aucune formalité, de se remettre en la bonne grace de sa Majesté & en tous ses honneurs, estats, pensions, & dignitez, enquoy vous sçaez mieux que personne si ie dis chose veritable. Car vous, Monsieur de Constans & moy en fusmes les instrumens; & si son opiniastreté ne l'eust porté à mespriser nos conseils, peut-estre que sa condition seroit auiourd'huy plus auantageuse, & son esprit plus en repos. Depuis ce temps il a bien voulu faire dauantage, mais hors de saison, car il s'est reconnu criminel de leze-Majesté, a demandé abolition par lettres patentes, & toutes choses estans accordées, vne seule circonstance vaine a tout arresté, qui est de ne vouloir cōceder

*Bonté du
Roy.*

*Preuves d'i-
celle.*

au Roy, luy qui est son sujet, son seruiteur domestique, & de qui il tient la place qu'il commande, les mesmes conditions de protection que le feu Duc de Bouillon auoit traittées avec le feu Roy François, bien qu'il ne fust ny son sujet ny son domestique. Il a bien fait dauantage encore, car du Maurier ayant esté enuoyé par de ses principaux amis pour le disposer à faire ouuerture au Roy (combien que l'on ne sceust si sa Majesté l'auroit agreable) à ce qu'il pleust trouuer bon que Monsieur de la Nouë fust Gouverneur de la place, & qu'elle fust mise au nombre des villes baillées pour places de seureté à ceux de la Religion, soit qu'il la voulust vendre au Roy, ou bien qu'il en desirast retenir la Souueraineté & propriété, toutes ces pratiques neantmoins ont esté du tout inutiles, & au lieu de les rechercher pour son bien, il les a plûtoft reiettées pour sa ruïne. Quant à l'estat de la place, le Roy ayant donné parole aux Deputez des Eglises de n'y vouloir rien changer, encore mesme qu'elle fust prise de force. Il me semble que de ce costé nous ne sçaurions avec raison nous plaindre de sa Majesté, mais seulement de la deffiance & opiniastrété de Monsieur de Bouillon qui ne veut croire aucun de ses amis, & qui pour son interest particulier ne craint point de mettre cette pauvre Eglise de Sedan en extreme calamité, moins encore de nous reduire à tirer l'espée les vns contre les autres. Mais puis que c'est luy-mesme qui nous y force, & qu'en cette action nous y sommes obligés par nostre propre honneur, par nostre deuoir enuers nostre Prince, & par la dignité de la France, au moins est-ce à nous, ce me semble à considerer toutes ces nouueautés sans passion, & à faire nostre profit de telles fautes. Et pour mon particulier comme i'ay rousiours esté nourry en la crainte de Dieu, & que c'est de luy seul que ie reçois aussi les seuls mouuemens qui me portent à l'execution de ses volontés, & de celles de mon Roy aussi, m'obligerés-vous d'asseurer maintenant tous nos amis, de mes bonnes intentions, & du regret que i'ay du mal-heur de celuy qui ne tesmoigne pas en auoir de semblables. Et sur ce ie prie Dieu Monsieur, &c. A Paris ce premier Mars 1606.

*Offres faites
à Monsieur
de Bouillon.*

*Deffiance
pleine d'o-
pinion.*

Signé,

LE DVC DE SVLLY.

*Lettre du
Roy à Mon-
sieur de Sul-
ly.*

MON AMY, Sur ce que ie viens d'estre aduertý qu'il y a quatre de vos Canonniers de Fere en Tardenois qui vont trouuer Monsieur de Bouillon, & pour cét effet il leur a enuoyé des cheuaux, ie vous ay fait ce mot aussi-tost que ie l'ay sceu, afin que vous vous en enqueriés, pource qu'ils meritiroiét bien puni-

tion, & cette-cy n'estant à autre fin, Dieu vous ait mon Amy en sa garde, ce sixième Mars au soir, à Fontaine-bleau.

Signé,

HENRY.

MON AMY, Il semble aux langages que tiennent les amis du Duc de Bouillon qu'ils croyent que nous ayons faite de courage, ou de moyens de le reduire à la raison par la voye des armes, comme si ie m'estois aduisé, me d'apprehension de pouuoir forcer sa place, de leur faire exprés bail-
 ler l'escriit qui leur a esté deliuré pour respondre aux propositions apportées par le sieur de la Nouë. Mais j'espere bien-
 tost leuer cette opinion, c'est pourquoy ie vous prie de vous hasten-
 ter avec tout ce qui est necessaire, & ie vous diray que i'ay
 commencé ce soir à cracher mon rhume, de sorte que j'espere
 d'en estre bien-tost deliuré. I'ay failly le cerf aujourd'huy, mais
 ie pris hier deux loups, par où j'augure que ie rangeray à la
 raison en ce voyage toutes les bestes rauissantes qui s'opposent
 à ma volonté. Je ne partiray de ce lieu que Lundy, mais ie ne
 laisseray de me rendre à Reims Mercredy pour y faire la feste,
 bon soir mon Amy, ce Vendredy au soir vingt-septième Mars,
 à Nanteüil.

Autre lettre du Roy.

Le Roy pres- se de marcher.

Signé,

HENRY.

MON AMY, Hier vn homme me vint trouuer en ce lieu qui venoit de Sedan, & qui n'est point suspect, qui m'a
 assureé comme Monsieur de Bouillon quoy qu'il fasse mine de
 traiter, ne le veut faire nullement, & ne tâche qu'à gagner
 temps; car il attend dans le vingtiesme du mois qui vient
 cinq ou six cens soldats qu'il a fait leuer en Gascongne, & es
 environs de Limeüil, lesquels il a fait embarquer à Bourdeaux,
 & a fait leuer par le neueu de Rignac & Prepondié, sous ombre
 des recreuës qui doiuent aller en Flandres pour le seruice des
 Estats, comme l'on m'auoit assureé dès que j'estois à Paris, & que
 ie vous dis mesmement les noms de ceux qui les leuent, & que
 Pucharnaut m'auoit mandé, c'est pourquoy ie vous prie de vous
 hasten-
 ter, afin que nous les empeschions d'y entrer.
 Cet homme m'a assureé qu'hier Madame de Bouillon en deuoit
 partir, ce qui me fait facilement croire que ce que Monsieur de
 Bouillon fait comme mine de traiter, n'est que pour gagner temps.
 I'ay trouué en ce lieu quatre Compagnies d'infanterie de
 Champagne, qui ont desia plus de sept cens hommes. Je leur ay
 permis d'y sejourner encore pour y acheuer

Lettre du Roy à Monsieur de Sully.

leur recreuë iufques au premier iour du mois prochain, que ie leur ay commandé de marcher. Je m'en vais difner à deux lieuës d'icy, pour arriuer de bonne heure à Reims, & y commencer d'oüir tenebres, & faire nos ceremonies. I'en partiray Lundy fans faute Dieu aidant, pour eftre d'aujourd'huy en huit iours à Moufon. I'efpere que demain Monsieur de Neuers me viendra trouuer à Reims, & avec luy la Nobleffe du païs. Apres que ie les auray veus ie vous manderay ce que j'auray appris. Je vous prie de partir dès le lendemain de la feſte, afin qu'auffi-toſt que vous ſerés prés de moy nous commencions de faire quelque choſe. Ma femme trouuera bien à qui parler par les chemins, car ils ſont encore fort mauuais. I'ay oüy Arſens, & fait le meſme iugement de luy que vous m'aués mandé par la Varenne, que vous faiſiez. Adieu mon Amy, ce vingt-deuxième Mars, à Frefne.

Monsieur de Neuers.

Monsieur Arſens.

Signé,

HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sillery.

Monsieur de Boüillon.

Monsieur de la Vieuille.

MONSIEUR, Le Roy arriua en cette ville Mercredy à trois heures apres midy, eſtant à tenebres, le frere du Gouverneur de Ville-franche vint trouuer ſa Maieſté, qui l'afſeura que Monsieur de Boüillon eſtoit party de Sedan, & apres s'eſtre fait conduire quelques lieuës par ſa garniſon, s'eſtoit retiré en Allemagne luy ſeptième, & meſme aſſurance qu'il auoit eſté trouué par deux ſoldats qui le connoiſſoient, & aufquels il auoit parlé auprès de Baſtongne. Monsieur de Neuers auoit bien eſcrit à ſa Maieſté qu'il eſtoit forty dudit Sedan avec trois ou quatre cens hommes pour aller au deuant d'un certain Comte d'Alemagne de la Maiſon de Solme, mais qu'il eſtoit reuenu la nuit r'amenant ledit Comte. Toutesfois l'autre affermoit tant le ſuſdit aduis, que iugeant auffi que c'eſtoit le party qu'il deuoit prendre, s'il ne vouloit contenter le Roy pour pluſieurs conſiderations que vous pouués mieux iuger, nous y adiouſtames foy, & nous fit prendre creance qu'il eſtoit deſlogé: Ioint qu'il adjouſtoit des particularités touchant l'ordre qu'il auoit laiffé en ſa place, tant au Chateau qu'en la Ville qui nous confirmerent cette opinion. Cette incertitude fuſt cauſe que nous ne vous eſcriuiſmes hier; car Monsieur de Neuers accompagné de Monsieur de la Vieuille, & Monsieur d'Arſon n'arriuerent hier que fort tard. Depuis nous apprimes que ledit Duc eſtoit retourné en ſa place avec ledit Comte de Solme, qui eſt le troiſieſme des freres de ladite Maiſon, l'aiſné eſtant grand Maiſtre de l'Electeur Palatin, nous viſmes le deuxieſme avec le ſieur de Pleſſon, & celui-cy eſt le troiſieſme

troisiesme, que l'on dit auoir aussi peu d'experience que d'esprit: toutefois le Duc luy confie la principale charge de sa Place en son absence, le Comte commandera au Chasteau & Rignac en la Ville sous luy, lesdits sieurs de la Vieuille & Darson nous assurerent donc auoir veu ledit Duc Lundy dernier, & lesdits soldats disoient l'auoir rencontré le Samedi auparauant. Le sieur du Maurier arriua encore hier bien tard, les propos tenus par ledit Duc aux vns & aux autres sont tous semblables. Enfin il fera tout ce que le Roy voudra, jusques à recevoir vn Gentilhomme dedans sa place de la part du Roy pour y commander, pourueu que sa garnison y demeure commandée par celuy qui est sous l'autre. Il offre aussi d'accepter & executer la protection, y adioustant les charges que vous nous aués escrites, & promet icelle expediee & passée avec ses Lettres d'abolition & de pardon, où vous scaués qu'il dit estre necessaire de verification; Il receura le Roy avec telle compagnie qu'il luy plaira en sa place, comme il fera les autres que sa Majesté deputera quand son seruice le requerra. Protestant se vouloir entierement confier en la foy & parole du Roy, & d'aduenir sa faute, mais il veut aussi que sa Majesté continuë à se reposer sur luy de la garde & seureté principale de ladite Place, disant vouloir plustost perdre la vie avec tous ses biens & Enfans que de la quitter ny la remettre à personne. Pour conclusion il fera tout ce qu'on luy escrira par l'aduis & consentement du Roy, pourueu qu'il demeure tousiours le Maistre, Adioustant qu'il ne se deffie point de sa Majesté, mais qu'il tient Monsieur de Rosny pour son ennemi particulier, lequel il scait auoir telle autorité & puissance auprès du Roy, qu'il doit craindre qu'il luy fasse trouuer ses actions mauuaises, de façon qu'il soit mal traité à l'aduenir. Ledit sieur de la Vieuille a rapporté cela qui a esté confirmé par ledit sieur du Maurier, auquel quand on a demandé le fondement de ladite opinion, il a respondu estre, parce qu'il scait que Monsieur de Rosny a fait à sa Majesté la prise de Sedan si facile, que c'est ce qui a embarqué sa Majesté, laquelle a sur cela dit pour la defence de Monsieur de Rosni, ce que sa fidelité à son seruice, & la verité & sincerité de ses actions meritent. Estant neantmoins demeuré fort piquée de ces nouveaux langages. De façon que ie ne croy pas que ce Traité produise grand fruit, car sa Majesté n'entend se repaistre de vent en liurant du solide. Toutefois elle a retenu ledit sieur du Maurier, lequel nous doit bailler ce matin par escrit ce qu'il a rapporté. Surquoy sa Majesté fera meilleure consideration, & vous as-

Ordre mis par Monsieur de Bouillon.

Il se veut confier au Roy, pourueu qu'il luy confie sa place.

Monsieur de Sully.

Assesure de prendre Sedan.

Monsieur de Sully desiré. seure que ce n'est sans vous desirer, & mondit sieur de Rosny aupres d'elle pour l'assister de vos prudens conseils en cette rencontre. Partant elle vous prie tous deux de la venir trouver au plustost, Elle renuoye dès aujourd'huy Monsieur de Neuers à Mouson pour assembler la Cauallerie qui est arriuée, & empescher qu'il n'entre en ladite place des gens en gros, car nous tenons qu'il n'y a pas encore plus de douze ou quinze cens soldats dedans. Il est vray que ce Duc dit, qu'il en fera entrer jusques à quatre mille en frappant du pied en terre, à quoy nous voyons peu d'apparence d'adiouster foy, car rien ne remuë encore en Alemagne, Les Archiducs demonstrent auoir plus de crainte de nostre armée que d'enuie de nous offencer.

Peu de soldats. L'on m'a escrit d'Espagne le semblable, & ne voyons pas que l'Angleterre soit mieux disposée en sa faueur. Il est vray qu'il y a iusques à dix-sept compagnies de Cauallerie & quelques Regimens de gens de guerre à pied à Luxembourg. Il s'attend d'auoir quelques Suisses comme de trois ou quatre cens aduanturiers, & ne doute plus de nostre leuée comme il faisoit deuant qu'elle fust accordée. Madame de Bouillon est encore en la Place avec ses enfans, mais preste d'en partir; & vous diray que ie croy que ledit Duc a creu jusques à present, & mesme depuis auoir veu ledit sieur de la Vieuille & ledit du Maurier ce dernier voyage que sa Majesté vouloit fortir de cette affaire par douceur, dequoy ie vous diray les particularités quand ie vous verray. Enfin sa Majesté partira dès le lendemain de la Feste, ira à Rethel, Mardy à Meziers, & Mercredy à Doncheri pour reconnoistre toutes choses à l'œil, & pour uoir à ce qu'elle iugera necessaire sans se repaistre de paroles.

Monsieur de Monglats. Nous auons receu lettres du sieur de Monglat, mais il n'auoit encores veu l'Electeur Palatin, ce qu'il deuoit faire le lendemain. Il escrit de Strasbourg du neufiesme de ce mois, Nous en auons aussi du Landgraue & du sieur Bongars qui ne nous ont rien appris de consequence. Le sieur Arsens est encore icy, & doute si sa Majesté luy permettra de voir Monsieur de Bouillon, il se resoudra ce matin. I'ay aussi leu au Roy vos quatre lettres des dix-huictiesme, dix-neufiesme, vingtiesme & vingt-vniesme du present mois, & vous prie d'acheminer l'affaire du Duc de Witemberg. Il est tres-aise de l'instruction que vous aués donnée au sieur Esperian pour la Guienne, & à Monsieur de Bullion pour le Dauphiné. Il est de vostre aduis qu'il faut faire trouuer ses seruiteurs au Synode, & mesmes en celui de Dauphiné, Qu'il faut contenter le President Parquet, & empescher qu'il ne resigne sa place de laquelle il se veut defaire, à quelque factieux. Il m'a dit que vous en conferiés avec

Quatre lettres de Monsieur de Sully au Roy.

Monfieur de Roſni, ce que vous ferés auffi ſçavoir au ſieur Seruian député dudit pays. Sa Maieſté vous recommande l'aduan-
 cement du procès de Monfieur de Bouillon, encore qu'il ait dit à du Maurier qu'il fera abbatre les armes de France qui ſont ſur ſa porte, ſi-toſt qu'il ſçaura que l'on aura procedé contre luy & que l'on l'aura trompé. Sa Maieſté a trouué à propos que vous ayés eſcrit à Monfieur Dornano, & dit à Monfieur de la Force de retourner au pays. Il vous prie auffi de conclurre le marché de la foreſt de l'Aigle, puis que vous le trouués aduan-
 tageux pour elle, & puis qu'il n'y va que de dix ou douze mil liures, qu'il faut partager cette ſomme & en ſortir. Il m'a auffi commandé de vous enuoyer deux lettres, l'une pour vous & l'autre pour Monfieur de Roſni en faueur du ſieur Balbani qui eſt au For l'Eueſque, afin que vous entrepreniés ſa deliurance, & le faiſant ſecourir de quelque argent ſur ce que ſa Maieſté luy doit, & y interpoſant auffi vos autorités autant que ſa juſtice le permettra, &c. Eſcrit le 22. iour de Mars 1606.

Menace de faire abbatre les armes de France.

Signé,

DE NEUVVILLE.

En ce meſme mois vous receuſtes vne lettre de Monfieur de Freſne Canaye qui eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy à Veniſe qui eſtoit de grande importance, comme il ſe connoiſtra par la lecture d'icelle, eſtant telle que ſ'enſuit.

MONSEIGNEUR,

Le changement de mon ancienne Religion ny voſtre perſeuerance en icelle n'ayans nullement diminué la deuotion que j'auois touſiours eue à voſtre tres-humble ſeruiſſe, ceux que vous rendés continuellement au Roy & à la France augmentans la reputation de voſtre grande capacité & ſuffiſance aux demeslemens des affaires d'Eſtat, milice, finance & police, & les emplois où ie ſuis maintenant, me faiſans apprehender de me trouuer chargé d'affaires qui paſſent ma portée, m'ont fait prendre la hardieſſe de vous eſcrire cette lettre, & de vous parler en icelle des differends qui roulent dans les eſprits des Papes & des Ducs de Veniſe depuis pluſieurs années, & qui ſemblent preſt d'eſclater, ayans chascune des parties pris l'affirmation abſoluë pour maintenir ſes droits diuerſement pretendus. Et partant ſemble-t'il aux mieux ſenſés que telles affaires ſont pour degenerer en pis, ſi elles ne ſont bien prudemment & delicatement maniées. Surquoy pour empescher ou retarder tous faſcheux accidens, j'ay eſtimé qu'ils ne pouuoient rien mieux faire que de ſ'en remettre en l'arbitrage de leurs

Lettre de Monsieur de Freſne Canaye à Monsieur de ſully.

Differend entre le Pape & les Venitiens.

amis communs non passionnés, ny moy y mieux seruir, si tant estoit que j'y fusse employé à bon escient, que de prendre vos sentimens là dessus, comme ie sçay bien de bonne part que sont resolu de faire de grands personages de vos amis intimes, & qui se publient vos obligés, qui à mon aduis ne peuuent fail-
 lir de s'en entremettre. Et afin que s'il vous plaist me tant hon-
 norer que de me départir vos sages aduis (comme j'en supplie
 tres-humblement vostre bonté) ie vous enuoye vn assés long
 discours qui a esté fait des diuerses pretentions des parties
 avec les raisons d'icelles, Sur lesquelles ayant appris quel sera
 vostre jugement, j'essayeray de m'y conformer le mieùx qu'il
 me sera possible, ce bien-fait m'obligeant de plus en plus à de-
 meurer. De Venise ce 15. Octobre 1605.

*Responce de
 Monsieur de
 Sully à Mon-
 sieur de Fref-
 ne Canaye.*

MONSIEUR, Pour responce à vostre lettre escrite à Ve-
 nise du 15. Octobre 1605, je commenceray par vn bien
 humble remercement des assurances que vous continués de
 me donner de vostre amitié & bonne opinion de mes seruices
 enuers mon Roy & ma Patrie, en quoy j'apprehende que vostre
 affection enuers moy ne vous y aye fait apperceuoir plus de ca-
 pacité, que vous n'y en trouuerés à l'espreuue qu'il semble
 qu'en vouliés faire, en me demandant mes sentimens sur des
 questions tant problematiques, que sont à mon aduis les diffe-
 rens commencés dès les années passées entre les Papes, le Sie-
 ge Apostolique, & le Duc & Seigneurie de Venise, & iceux
 augmentés d'année en année iusques à maintenant qu'ils sem-
 blent estre proches d'une dangereuse crise, desquels chacun
 parle bien diuersement, mais plustost ce semble-t'il selon sa
 passion particuliere, que selon ce que le requiert la considera-
 tion des temps presens, la diuersité de la trempe des esprits &
 les interests des Potentats & puissances terriennes qui s'inte-
 resseront dans telles diuerses pretentions, & la pluspart plustost
 pour nuire aux parties & profiter de leurs imprudences, que par
 sincerité & vouloir terminer leurs mes-intelligences. Surquoy
 pour vous parler librement & sans aucune passion ny de Catho-
 lique ny d'Euangelique, ie vous diray ce qui me semble rendre
 cette affaire plus espineuse & remplie de difficultés, est que
 me paroissant ne deuoir estre estimée que d'une seule & simple
 nature, & par ce moyen fort facile à terminer; je pense re-
 connoistre par les discours que vous m'en aués enuoyés des
 raisons alleguées pour impliquer ce mal-entendu par vn mes-
 lange du spirituel & du temporel, qui le rendra comme inex-
 plicable & d'impossible decision, au lieu que chacune des par-
 ties y deuroit chercher des temperamens & assaisonnemens,

comme le requiert leur profession de Chrestiens, laquelle ne recommande rien tant que la Charité, leur enseignant à vouloir plustost endurer dommage que d'en faire. Que s'ils se vouloient contenter d'y proceder par voyes amiables & douces, j'aduouë franchement que ce differend pourroit estre bien-tost terminé, & qu'il n'attireroit apres luy ny destruction de peuples (qui ne peuuent mais de ces contentions) ny aucunes pernicieuses consequences. Mais y ayant apparence que les parties s'aigriront, & de l'aigreur des paroles passeront à la violence, à la force & à l'employ des armes, il est necessaire auant que de se jeter dans ce precipice, que les parties se souuiennent des grandes peines, fatigues, ennuis, desplaisirs, & despenses excessiues, auxquelles les assujettirent leurs anciennes guerres procedées quasi de telles causes. Mais que le Pape en son particulier (lequel j'ayme & honnore de tout mon-cœur, m'ayant obligé d'estre toute ma vie son tres-humble seruiteur) se represente quelle difference il y a des temps, d'alors que son Empire ou Hierarchie spirituelle s'estendoit au long & au large par toute la Chrestienté avec telle toute-puissance, qu'elle luy en attribuoit quasi vne esgale au temporel ; Au lieu que maintenant il se reconnoist qu'elle a presque perdu la moitié de l'estenduë de sa puissance spirituelle, ce qui a autant affoibly les respects & deferences que l'on luy rendoit en la temporalité, & qu'il considere de plus comme l'estenduë de la Seigneurie de Venise est enuironnée de dominations, & peuples qui ont rejetté la reconnoissance de luy & du Siege Apostolique, & que les Venitiens ne scauroient si peu montrer auoir de desir de faire le semblable, dont ie sçay qu'il y a plusieurs particuliers qui n'en sont pas esloignés, que pour les y faire resoudre ils ne soient secourus des Turcs, des Chrestiens de Grece, & des Euangeliques, & des Protestans de Suisse, Alemagne, Boëme, Hongrie, Autriche & Transiluanie. Que si de toutes telles Religions il s'étoit vne fois jetté quelques estincelles dans l'Italie, il seroit à craindre qu'elles ne deuinsent flammes, voire brasiers tres-ardens, comme les violences & le peu de temperamens que les Papes Leon & Clement apporterent à leurs resolutions, furent causes que les Predications contraires à leur doctrine de trois ou quatre Moines parcoururent en moins de rien les deux tiers des dominations de la Chrestienté, d'où il n'y a pas apparence qu'elles en soient iamais tirées. Et de tout cela en auons quelquefois parlé, Messieurs les Cardinaux de Ioyeuse & du Perron & moy, afin de trouuer les moyens pour d'vne part empescher que ces semences ne se respendissent dans l'I

*Considera-
tions pour le
Pape.*

talie ny les Espagnes, & de l'autre pour moderer les animosités de la Cour Romaine contre ces deux Religions, puis qu'ils reconnoissent qu'elles nuisent à la Chrestienté au lieu d'y seruir. Et quant à ce qui regarde les Venitiens ils doiuent considerer (outre ce que i'ay dit cy-deuant) que les guerres s'eschauffans entr'eux & les Papes, ce ne scauroit estre sans que les autres Potentats s'en messent, & sur tout l'Empereur & le Roy d'Espagne, lesquels ayans plusieurs pretentions dans leurs Estats ne manqueront pas de se seruir de ces occasions pour essayer d'en recouurer quelque partie. Et partant me semble-t'il que le Pape & les Venitiens ne scauroient mieux faire, que de reduire leurs differens en accommodemens & assaisonnemens par le moyen de leurs amis communs qui leur deuient d'amiabes compositeurs vtils de toutes parts. N'y en ayant point à mon aduis de plus propres pour l'entreprendre que le Roy mon Maistre, ny pour mesnager l'affaire au contentement du Pape, que son Nonce Monsieur Barbarin, qui est vn tres-sage & bien adextre Prelat pour en refoudre quelque chose de bon. Je scay bien que ce discours meriteroit d'estre plus estendu & mieux raisonné, mais vostre suffisance à supplier ce qui manquera, & qu'il me semble desia trop long pour vne lettre, me la fera finir icy; mais non ma deuotion à vostre seruice, & les assurances que ie suis, Monsieur, &c.

Considerations pour les Veniens.

Conclusion.

Vous receustes peu apres cette Lettre de Monsieur de Fresne Canaye, vne lettre du Roy telle que s'ensuit.

Lettre du Roy à Monsieur de Sully.

Monsieur de la Vieuille.

Don Ioan.

MON AMY, Comme j'estois à Tenebres Monsieur de Neuers est arriué, qui a amené avec luy le sieur de la Vieuille, qui veid Lundy dernier Monsieur de Bouillon qui luy a dit les mesmes choses qu'il nous auoit enuoyées par Monsieur de la Noüe, & que c'estoit plus qu'il n'auoit iamais accordé, adjoustant avec cela que vous estiés le plus cruel ennemy qu'il eust en France, ce que ie ne voulois croire. Mais comme ie sortois de table du Maurier est arriué qui m'a dit cela mesme, & confirmé ce que m'auoit dit le sieur de la Vieuille de vous, & d'autres particularités que vous apprendrés par celle que i'ay commandé à Monsieur de Villeroy de vous escrire, & qu'il auoit sceu que vous auies dit que sa place estoit facile à prendre; ce que vous feriez en trois mois, & que ce seroit par le costé du fer à cheual. Aduisés qui le peut auoir mandé, car il n'y auoit que Don Ioan, Errard, vous & moy. Il est enragé, & fait plus de rodomontades que iamais. Il n'y a encore dedans la place que de sept à huiet cens hommes au plus, tant estrangiers, soldats de fortune que habitans de la Vil-

ET SERVITVDES LOYALES. 31

le, desquels ie m'asseure que force le quitteront aussi-tost qu'ils nous verront approcher. C'est pourquoy ie vous prie de vous haster de venir avec tout ce que ie vous ay mandé, afin que nous le ferrions de prés, & empeschions persoune d'y entrer, bon soir mon Amy, ie prie Dieu qu'il vous aiten sa sainte garde, ce 24. Mars à Reims.

Signé,

HENRY.

MONSIEUR, Voyés s'il vous plaist les articles derniers de Monsieur de Bouillon que du Maurier a rapportés, ie les enuoye par le commandement du Roy à Monsieur le Garde des Sceaux. Sa Majesté en est fort mal satisfaite, comme vous connoistrés de ce qu'elle a fait escrire sur iceux, dont ie ne vous feray redite non plus que de ce que j'escriis à mondit sieur le Garde des Seaux, tant sur ce sujet que sur les lettres que Messieurs de Monglas & de Bongars nous ont escrites, sa Majesté estant fort scandalisée de celle du dernier, lequel elle ne trouue pas bon demeurer à Mets, ny en lieu où il puisse prescher sa doctrine. Ie prie Dieu, Monsieur, &c. De Reims le 24. Mars 1606.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

Signé,

DE NEVFVILLE.

Monsieur, la lettre de Monsieur de Bongars adressante à vous estoit ouuerte, & sa Majesté la leuë, mais non celle de Monsieur de Monglas, encore que vous en trouués le titre rompu, ce qui a esté fait par inaduertence.

MON AMY, Ie suis de vostre opinion, que la diligence est requise en l'action que nous entreprenons. Ie le iuge encore mieux d'icy que ie vois que les hommes luy viennent chasque iour à plus grande foule, en ayant receu de Suisse & Allemagne trois cens depuis Mercredy. Ie n'ay que le Regiment de mes gardes, & hors d'esperance d'auoir plus deuant le quatriéme d'Auril, j'en enrage. Pour la Caualerie les recreuës sont arriuées aux Cheuaux-legers qui sont belles & bonnes. Ie parts demain pour aller à Reteil, delà à Mezieres, puis à Donchery, & le trentiesme à Mouson, lequel iour y arriuera le Regiment des gardes, & non plûtoft, pour les malheureux chemins que le mauuais temps qu'il fait depuis quelque iours a faits. Enuoyés quelqu'un pour me fournir des pics, pelles & hoyaux, & des cheuaux & Officiers, pour si i'ay besoin de quelques moyennes pieces pour fortifier mon loge-

Lettre du Roy à Monsieur de Sully.

ment. Je ne feray rien mal à propos, & ne perdray vne seule heure de temps. Je m'en vais faire mes Pasques, & me recommander à Dieu, vous sçaurés souuent de mes nouvelles, & vous assurez que ie suis tousiours vostre bon Maistre, ce 26. Mars à Reims.

Signé,

HENRY.

*Lettre de
Monsieur
de la Varenne
à Mon-
sieur de Sul-
ly.*

MONSEIGNEUR, Je vous eusse escrit sur l'arriuee de Monsieur de Neuers & de la Vieuille, & sur celle du Maurier, mais ie sçauois bien que vous en auriez plus de certitude par les lettres de Monsieur de Villeroy. Je vous diray seulement qu'ils s'en sont retournés sans charge, mesme que le sieur de la Vieuille n'est content de luy. Je crois neantmoins que Monsieur Darson verra Monsieur de Bouillon, toutefois sans charge il a donné quelque esperance au Roy, que si sa Majesté approche de deux ou trois lieues de Sedan, que Monsieur de Bouillon le viendra trouuer avec quatre cheuaux, mais ce n'est que discours sans charge. Sa Majesté vous escrit, mais tout de sa main sans Monsieur de Lomenie. Je vous assure qu'il se tremousse bien de la guerre. Voila tout ce que ie sçay, ie vous baise tres-humblement les mains. A Reims ce vingt-sixième Mars 1606.

Signé,

LA VARENNE.

*Lettre de
Monsieur de
la Varenne
à Monsieur
de Sully.*

MONSEIGNEUR, Hier tout estoit rompu avec Monsieur de Bouillon, car il r'enuoya Monsieur Darson avec le plus pauvre memoire qu'il se pouuoit, & sembloit qu'il voulust traiter de compagnon à compagnon. Aujourd'huy il a supplié le Roy par vn nommé Monsieur de Betancour, qu'il luy enuoyast Monsieur de Villeroy pour traiter avec luy. Ce que le Roy a fait, & le luy enuoye demain matin, & Monsieur de Dinteuille. Ils ne vont pas iusques à Sedan, & ne fortent point la terre de France, & vont à vn village appellé Torcy, voila tout ce que ie sçay. Je suis, Monsieur, Vostre tres-humble seruiteur.

Signé,

LA VARENNE.

A Donchery ce Mercredy au soir 28. Mars 1606.

*Lettre de
Monsieur de
la Varenne*

MONSEIGNEUR, Depuis ma lettre escrite ce matin, le sieur Arsan est reuenu trouuer le Roy que sa Majesté auoit

auoit hier permis d'y aller, qui a rapporté que Monsieur de Boüillon desauoüe le sieur de Betancourt, & qu'il ne luy auoit point dit qu'il supplioit le Roy de luy enuoyer Monsieur de Villeroy, bien que s'il luy enuoyoit il parleroit à luy. Le Roy ne laisse pas d'enuoyer ledit sieur de Villeroy afin de le mettre de tant plus en son tort, vous ne vistes iamais le Roy se mieux porter & plus réueillé parmi les soldats, vous voyés bien que c'est toute son humeur, s'il se presente quelque chose au retour de Monsieur de Villeroy ie ne manqueray à vous en aduertir. Ie vous baise les mains Monseigneur, vostre tres-humble seruiteur, LA VARENNE. A Donchery le 30. Mars 1606.

MONSEIEVR, Vous verrés par le memoire que ie vous enuoye ce qui s'est passé aujourd'huy icy, où vous estes fort désiré du Roy pour estre assisté de vostre bon conseil en cette resolution. Partant vous luy ferés plaisir de vous y rendre au plustost. Sa Majesté sejournera encore icy demain, afin de donner moyen audit Duc d'entrer en vne deuxiesme conferen- ce ainsi qu'il a demandé. Ie ne vous diray point plusieurs parti- cularités qui se sont passées, pource qu'elles seroient trop lon- gues à représenter par escrit, Ie les vous raconteray quand ie vous verray. Mais encore qu'il semble par la procedure dudit sieur Duc qu'il desire contenter sa Majesté & se vueille mettre à la raison; toutefois ie n'en feray aucun estat qu'il n'ait con- clud, signé & commencé à effectuer l'accord, car ie l'ay trouué assés irresolu & rempli d'une merueilleuse deffiance. I'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire le vingt-cinquiesme de ce mois, avec celle que vous m'aués adressée pour le Roy que ie luy ay présentée. Sa Majesté a aujourd'huy reconnu de loing la place, & ne la juge pas si bonne que ledit Duc la fait, ie remets cela aux guerriers, pour vous offrir mon obeïssance & seruice, priant Dieu Monsieur, qu'il vous conferue en bonne santé, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace. De Donchery le trentiesme Mars au soir 1606.

Signé,

DE NEVFVILLE.

Monsieur, le Roy a dit qu'il ne croit pas que Monsieur de Boüillon le contente, quoy qu'il die & en fasse paroistre jus- ques à present, estimant qu'il ne veut que l'endormir comme il a fait cy-deuant, mais il y sera trompé le premier, ainsi que sa Majesté m'a commandé vous escire.

MONSEIGNEVR, Aujourd'huy Monsieur de Villeroy a esté au Chasteau de Sedan, il a tout resolu avec Mon-

*Lettre de
Monsieur de
Villeroy à
Monsieur de
Sully.*

*Le Roy a re-
connu la Pla-
ce.*

*Lettre de
Monsieur de*

*La Varenne
à Monsieur
de Sully.*

sieur de Boüillon, demain il ira de bon matin pour faire signer les articles que l'on vous enuoyera tout aussi-tost. Entr'autres articles & le principal est, que le Roy mettra vn Gouverneur dans le Chasteau avec vne Compagnie de cinquante hommes. Que les habitans feront le serment de fidelité. Que Monsieur de Boüillon le fera entre les mains du Roy. Sa Majesté s'en ira Dimanche voir la Reyne à la Casine, & faire vn Monsieur d'Orleans. Lundy il viendra coucher icy, & Mardy entrera dans Sedan. Sa Majesté a esté extrêmement contente, & vous a fort loüé que vostre Espargne & le seruice que luy auies fait luy auoient donné moyen de faire, & l'entreprise & la despence, que luy & la France vous en estoient obligez. Voila tout ce que ie vous puis mander. Ie vous baise tres-humblement les mains, Monseigneur, Vostre tres-humble seruiteur,

LA VARENNE.

A Donchery, ce Vendredy dernier Mars 1606. à minuiet.

*Lettre de
Monsieur de
La Varenne
à Monsieur
de Sully.*

MONSEIGNEUR, Ie vous escriuis hier, comme Monsieur de Villeroy deuoit voir Monsieur de Boüillon à Torcy, ce qu'il a fait auourd'huy, dont nous esperons que le Roy aura contentement. Il a pris terme iusques à demain pour acheuer de refoudre. L'on l'a trouué fort estonné, fort peu assisté, n'ayant qu'environ quinze cens hommes compris ceux de ses terres, tous jeunes gens qui n'ont iamais veu la guerre. Il a peu de François, les plus forts sont Flamans, de Franquedalle & d'autour, peu de Lansquenets, environ vingt, cinq Suisses. Madame de Boüillon n'est encore sortie, qui est vn grand tesmoignage qu'il ne se veut deffendre. Voila tout ce que ie vous puis dire pour ce iourd'huy. Ie vous baise les mains, Monseigneur, Vostre tres-humble seruiteur,

LA VARENNE.

A Donchery le Vendredy dernier Mars au matin 1606.

*Lettre du
Roy à Mon-
sieur de Sul-
ly.*

MON AMY, Le Traittés'en va paracheué, & espere qu'il sera signé auourd'huy ou demain au matin. C'est pourquoy ie vous dépesche ce Courier exprés pour vous en aduertir, & vous dire que laissant le plus pesant de vostre bagage à Châlons, vous vous rendiés Lundy au soir à la Casine; car i'ay vn extrême desir de vous voir, bon iour, mon Amy, ce Samedy matin premier d'Auril. A Donchery.

Signé,

HENRY.

Ces lettres comme il se peut iuger tesmoignoient vne grande

colere contre ledit Duc de Bouillon, lequel fit bonne mine iufques à ce que le Roy fust deuant fa Place, qu'il ouït dire que toute l'armée marchoit, & que l'artillerie au nombre de cinquante pieces n'estoit plus qu'à quinze ou vingt lieues de Sedan, Car lors il fut perfuadé de fefchir, & les choses tellement pressées par Monsieur de Villeroy pour l'enuie qu'il vous portoit, la crainte qu'il auoit que vous arriuant tout l'honneur du Traitté ne vous fust attribué, & que Monsieur de Bouillon vous en ayant l'obligation, & par vostre entremise des conditions & des feuretés plus aduantageuses, ce ne fust vn moyen pour vous vnir ensemble d'amitié inseparable, chose qu'il apprehendoit, ayant pour artifice plus recommandé de tenir tousiours mal les vns avec les autres tous les plus qualifiés de vostre Religion, chose à quoy le Roy ne pensoit pas, mais desiroit vostre presence audit Traitté. Et de fait, si tost qu'il vift quelque ouuerture à iceluy, il vous fit faire vne dépêche par laquelle il le vous mandoit, & commandoit de venir en diligence, afin qu'il ne se fist rien sans vous; mais ledit sieur de Villeroy bailla ces lettres à vn Lacquais, & l'enuoya passer par Reims, Saint Quentin & Amiens; tellement que vous ne les receustes qu'apres vn autre Courier, par lequel le Roy vous mandoit qu'il estoit en peine de vous, qu'il craignoit que vous fussiez malade, pource que vous ayant mandé il y auoit huit iours pour assister au Traitté qui se projettoit, il n'y auoit eu aucune responce, de sorte qu'il auoit esté conseillé de conclure sans attendre dauantage. Vous receustes ces lettres à Suife, & vous en allastes en diligence à la Casine où le Roy estoit, lequel estimant que vous seriez offensé de ce que l'on ne vous auoit pas attendu, ne scauoit qu'elles excuses vous en faire, ny de quelle bonne chere vous vfer, & vous dit tout haut arriuant; vous soyez le bien venu, i'ay eu soin de vostre soupper & de vostre coucher, vous serés bien accommodé, & à l'oreille vous dit, deuinés pourquoy ie me suis tant hasté, c'est parte que ie scay qu'estant arriué vous eussies voulu tout reconnoistre, & vous fourrer à tous perils, & ie craignois qu'il vous arriuaft quelque accident: Car j'aymeroismieux que Sedan ne fust iamais pris, ayant bien affaire de vous en autre chose de plus grande consequence.

*Pensées de
Monsieur de
Villeroy.*

*Petite finesse
de du temps.*

Tesmoignage de grande affection.

Deux ou trois iours apres Monsieur de Bouillon vint au matin le Roy estant encore au liét, luy faire ses soumissions, auxquelles le Roy voulut que vous fussiez.

*Submissions
de Monsieur
de Bouillon.*

Le lendemain vous fustes visiter les fortifications de la place, & eustes de grandes contestations avec Monsieur de Bouillon, tant sur la forme d'icelle que sur ses foibles preparatifs

Grand credit de Monsieur de Boüillon.

Manuais ordres.

pour bien se défendre, & luy remarquaſtes en toutes telles choses de grands defauts que le Roy jugeoit meſme. Car de tous ces grands ſecours (deſquels parloit cette lettre adreſſée au Roy, dont a eſté fait mention cy-deuant) pour leſquels la pluſpart des Potentats de la Chreſtienté ſe deuoient tant eſmouuoir, il n'en parut autre choſe que trois cens malotrus Lanſquenets, & vingt-cinq Suiffes aduanturiers. Et au lieu de tant de preparatifs pour vne longue deſſence, que la reputation d'un ſi grand & prouident perſonnage faiſoit eſtimer ſe deuoir trouuer en cette place, il ſe reconnût qu'il n'auoit pas ſeulement donné ordre à la moindre choſe de celles qui eſtoient neceſſaires, la pluſpart de ſes pieces eſtans fort mal montées, n'ayant pas accommodé vn ſeuil lieu pour les loger ſeulement, ny que quatre ou cinq chetifs Canonniers, point de gabions, point d'aix, planches, treſpans ny madriers pour dreſſer plattes formes, point de terres ny de faſſines pour ſe couvrir, & remparer aux lieux attaqués, ny d'outils pour y traouailler.



CHAPITRE IV.

Touchant le Comté de Saint Pol. Magnifiques deſſeins du Roy, Ieſuites de Mets, & lettres de Monsieur d'Eureux.

Discours du Roy a Monsieur de Sully.



'ORDRE ayant eſté mis à tout ce que requeroit la capitulation de Sedan, Sa Maieſté vous dit, Ie ne voy pas qu'il ſoit plus beſoin de nous conſtituer en deſpence, regardés à faire faire montre à l'Armée, afin de licentier les troupes qui le deuoient eſtre. Comment licentier Sire, luy dites vous, & que deuiendra voſtre Contract du Comté de Saint Pol? Ne vous ſouuient-il plus de la reſolution qui fut priſe en le paſſant, dont pour l'intelligence il faut dire vn mot, encore que cela euſt eſté fait il y auoit trois ans. C'eſt que le ſieur de Guilloüaire ayant propoſé au Roy que Monsieur le Comte de Saint Pol eſtoit contraint par la neceſſité de ſes affaires de vendre ledit Comté, & qu'eſtant venu de ſa Maieſon, & de plus eſtant vne piece d'importance pour la France, d'autant que la teneur d'iceluy eſtoit touſiours demeuré indeciſe par tous les Traités, il ſembloit plus vtile & honorable pour le Roy de la retirer que de la laiſſer vendre. Et de fait, le Roy y conclud par les aduis de Meſſieurs de Belleure, Villeroy, Sillery, & de Maiſſes qui furent commis pour en dreſſer